

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MAI 2018

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'intention des actionnaires du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) qui comprennent les bilans aux 31 mai 2018 et 2017 et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 mai 2018 et 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) aux 31 mai 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 mai 2018 et 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Signé,
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n°A1 10972

Signé,
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.²

² CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n°A120795

Montréal, le 28 juin 2018

BILANS

AUX 31 MAI

(en millions de dollars canadiens, sauf l'actif net par action)	Notes	2018	2017
ACTIF			
Encaisse		25	37
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		728	411
Débiteurs	5	495	213
Autres investissements	6	6 622	6 200
Investissements en capital de développement	7	8 271	7 476
Autres actifs	12	143	78
		16 284	14 415
PASSIF			
Billets	13	638	630
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		728	411
Créditeurs	15	418	151
Autres passifs	16	171	107
		1 955	1 299
ACTIF NET	17	14 329	13 116
ACTIF NET PAR ACTION DE CATÉGORIE A		40,73	37,88

Engagements et éventualités (notes 6, 7 et 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

(signé) « Robert Parizeau »

Robert Parizeau, administrateur

(signé) « Gaétan Morin »

Gaétan Morin, administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en millions de dollars canadiens, sauf le résultat net par action)	Notes	2018	2017
PRODUITS			
Intérêts		167	158
Dividendes et distributions		281	239
Loyers, honoraires et autres		22	14
		<u>470</u>	<u>411</u>
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement			
Réalisés		435	152
Non réalisés		328	728
Frais de transaction		(2)	(2)
		<u>761</u>	<u>878</u>
Intérêts sur billets		(25)	(20)
		<u>1 206</u>	<u>1 269</u>
CHARGES OPÉRATIONNELLES TOTALES			
	20		
Corporatif		92	80
Investissements en capital de développement et autres investissements		42	38
Développement du marché de l'épargne et formation économique		59	54
		<u>193</u>	<u>172</u>
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		1 013	1 097
Impôts	21	12	16
RÉSULTAT NET		1 001	1 081
AUTRE ÉLÉMENT DU RÉSULTAT GLOBAL QUI NE SERA PAS RECLASSÉ AU RÉSULTAT NET			
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies, déduction faite des impôts	22	5	4
RÉSULTAT GLOBAL		1 006	1 085
Information supplémentaire			
Résultat net par action de catégorie A	17	2,87	3,17

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTATS DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en millions de dollars canadiens)	Capital-actions de catégorie A			Surplus d'apport	Résultats nets non distribués	Cumul de l'autre élément du résultat global	Actif net (Note 17)
	Série 1	Série 2	Souscrit				
ACTIF NET AU 31 MAI 2016	8 435	82	1	745	2 494	(7)	11 750
Résultat net					1 081		1 081
Autre élément du résultat global						4	4
Émissions d'actions	887	13					900
Variation nette des souscriptions d'actions			-				-
Rachats d'actions	(438)	(5)		(38)	(133)		(614)
Variation des rachats en attente	(3)			-	(2)		(5)
Virements	65				(65)		-
ACTIF NET AU 31 MAI 2017	8 946	90	1	707	3 375	(3)	13 116
Résultat net					1 001		1 001
Autre élément du résultat global						5	5
Émissions d'actions	818	15					833
Variation nette des souscriptions d'actions			-				-
Rachats d'actions	(426)	(5)		(32)	(163)		(626)
Variation des rachats en attente	1			-	(1)		-
Virements	71				(71)		-
ACTIF NET AU 31 MAI 2018	9 410	100	1	675	4 141	2	14 329

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	1 001	1 081
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Dividendes et distributions en actions	(11)	(15)
Intérêts capitalisés sur investissements en capital de développement	(1)	(2)
Intérêts capitalisés sur billets	25	20
Amortissement des primes et escomptes	11	11
(Gains) pertes réalisés et non réalisés sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement	(763)	(880)
Avantages postérieurs à l'emploi	11	8
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	8	8
Impôts différés	3	(4)
	284	227
Variation des éléments hors-caisse		
Débiteurs	(12)	-
Impôts sur le résultat	56	(2)
Impôts en main remboursables	(60)	-
Créditeurs	4	(1)
Autres	(6)	9
	266	233
Acquisitions d'investissements en capital de développement	(1 027)	(956)
Produits de cessions d'investissements en capital de développement	954	444
Acquisitions d'autres investissements	(6 645)	(5 027)
Produits de cessions d'autres investissements	6 261	4 879
Augmentations de billets	220	426
Remboursements de billets	(237)	(254)
	(208)	(255)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émissions et souscriptions d'actions	833	900
Actions rachetées	(626)	(616)
	207	284
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(11)	(5)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(12)	24
ENCAISSE AU DÉBUT	37	13
ENCAISSE À LA FIN	25	37
Informations supplémentaires (montants inclus aux activités opérationnelles)		
Intérêts reçus	167	156
Dividendes et distributions reçus	267	223
Impôts payés sur le résultat	23	25

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. DESCRIPTION DU FONDS

STATUTS ET OBJECTIFS DU FONDS

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (le Fonds), constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, est une compagnie à fonds social dont le bureau principal est situé au 545, boulevard Crémazie Est, Bureau 200, Montréal (Québec), Canada et ayant pour objectifs :

- de faire des investissements dans des entreprises québécoises et de leur fournir des services dans le but de créer, maintenir ou sauvegarder des emplois;
- de favoriser la formation des travailleurs et travailleuses dans le domaine de l'économie et de leur permettre d'accroître leur influence sur le développement économique du Québec;
- de stimuler l'économie québécoise par des investissements stratégiques qui profiteront aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'aux entreprises québécoises;
- de favoriser le développement des entreprises admissibles en invitant les travailleurs et travailleuses à participer à ce développement par la souscription aux actions du Fonds.

Pour ce faire, le Fonds vise à concentrer la majeure partie de ses investissements en capital de développement dans des placements non garantis, principalement dans de petites et moyennes entreprises (PME) situées au Québec. En règle générale, la participation du Fonds dans des projets vise à demeurer minoritaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 28 juin 2018.

BASE D'ÉVALUATION

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur, sauf en ce qui concerne les immobilisations corporelles et incorporelles qui sont évaluées sur la base du coût historique, ainsi que certains instruments financiers tel qu'indiqué à la section Instruments financiers – comptabilisation et classement de la présente note. Ces états financiers individuels sont les seuls états financiers présentés par le Fonds.

ENTITÉ D'INVESTISSEMENT

Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10, *États financiers consolidés* car les conditions suivantes sont rencontrées, soit :

- obtenir des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leur épargne;
- déclarer à ses investisseurs que son activité d'investissement a pour objectif de générer du rendement et procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission; et
- mesurer et évaluer la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Ainsi le Fonds ne prépare pas d'états financiers consolidés.

PRÉSENTATION DU BILAN

Le Fonds présente son bilan par ordre de liquidité décroissant. Tous les actifs et passifs du Fonds sont des actifs et passifs non courants, compte tenu qu'ils ne sont principalement pas détenus à des fins de transaction, à l'exception des éléments courants suivants : Encaisse, Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat, Débiteurs (sauf ce qui est mentionné sous le tableau de la note 5), Impôts en main remboursables, Impôts sur le résultat compris dans Autres actifs ou Autres passifs selon le cas, Billets, Titres vendus en vertu de conventions de rachat, Crédoiteurs et Rachats d'actions à payer compris dans Autres passifs. La portion courante des obligations et instruments du marché monétaire des Autres investissements est présentée à la note 6 et celles des prêts, obligations et avances des Investissements en capital de développement est présentée à la note 7.

FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les filiales et les entreprises associées sont comptabilisées à la juste valeur via le résultat net.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION ET CLASSEMENT

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction, lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le coût présenté pour les investissements en capital de développement et les autres investissements correspond au montant payé et est établi en fonction du coût moyen, sans tenir compte des frais de transaction. Les frais de transaction sont constatés au résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Les actifs et passifs financiers sont classés dans différentes catégories en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention du Fonds au moment de leur acquisition et de leur émission. Les investissements en capital de développement, les autres investissements, les débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements, les prêts inclus dans les débiteurs autres, l'encaisse, les instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat, les créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements, les instruments financiers dérivés ainsi que les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont tous des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers font partie d'un portefeuille géré et dont la performance est évaluée à la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion intégrée des actifs financiers documentée et les informations sont fournies en interne sur cette base aux principaux dirigeants du Fonds.

Les autres éléments des débiteurs sont classés dans les prêts et créances. Les billets et les autres éléments des créditeurs sont classés dans les autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur étant donné leurs natures et leurs courtes échéances.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque le Fonds n'a plus les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie sur cet actif. Un passif financier est décomptabilisé à l'extinction de l'obligation, soit la date où l'obligation est éteinte, annulée ou échue.

INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date de présentation de l'information financière.

Juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés actifs

Pour établir la juste valeur des actifs et des passifs financiers cotés sur des marchés actifs, tels que les actions cotées, les obligations, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés cotés, le Fonds retient le cours le plus représentatif de la juste valeur dans l'écart cours acheteur et cours vendeur, compte tenu des faits et circonstances en cause, à la date de présentation de l'information financière.

Juste valeur des actifs et passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs

La juste valeur des actifs et passifs financiers, qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (y compris les instruments financiers dérivés non cotés), est déterminée au moyen de techniques d'évaluation choisies selon certains critères déterminés et en fonction des conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation utilisées se basent sur des principes d'évaluation inspirés des lignes directrices généralement utilisées dans l'industrie par les professionnels en évaluation d'entreprise. Ces principes d'évaluation sont approuvés semestriellement par le comité d'audit du Fonds. La technique d'évaluation utilisée pour un instrument financier est généralement la même d'une période à l'autre, sauf dans les cas où un changement de technique d'évaluation résulte en des estimations plus précises de la juste valeur.

Actions et parts non cotées

Lorsqu'une méthode de rendement est utilisée, la juste valeur des actions non cotées est principalement déterminée par la technique de capitalisation des flux monétaires. Les deux principales variables utilisées dans cette technique sont le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation. Pour déterminer le flux monétaire caractéristique, une estimation des flux monétaires récurrents est effectuée à partir des résultats historiques de l'entité et/ou de ses prévisions financières. Un facteur de pondération est appliqué à chacun des flux retenus afin de refléter sa probabilité de réalisation. Le taux de capitalisation utilisé pour capitaliser le flux monétaire caractéristique reflète la façon selon laquelle l'entité émettrice pourrait financer ses opérations et les risques afférents à la réalisation de ce flux caractéristique.

Lorsque le prix d'une transaction récente négocié entre des parties non liées dans des conditions normales de concurrence est disponible, cette technique d'évaluation est retenue sous certaines conditions. Il peut être aussi approprié d'utiliser une technique d'évaluation basée sur une offre d'achat reçue d'un tiers. Le jugement est nécessaire afin de déterminer si le prix issu de cette transaction récente ou de cette offre d'achat représente la meilleure indication de la juste valeur à la date de présentation de l'information financière.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

Juste valeur des actifs et passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (SUITE)

Actions et parts non cotées (SUITE)

La période pendant laquelle il est jugé approprié de faire référence à une transaction passée ou à une offre d'achat dépend des circonstances propres à chaque situation.

Dans certaines circonstances ou selon la nature des activités, le potentiel de gain futur est mieux reflété par la valeur des actifs et la méthode de l'actif net redressé est privilégiée. La même méthode est également retenue pour déterminer la juste valeur des parts non cotées détenues dans des fonds d'investissement. Dans ce cas, cette méthode consiste à retenir la quote-part de l'ensemble des actifs et des passifs qui se trouvent au bilan de l'entité émettrice à leur juste valeur et à y appliquer les ajustements requis. Les principaux ajustements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité émettrice et la date de présentation de l'information financière.

La juste valeur de certaines parts non cotées est déterminée selon la cote établie par leur administrateur respectif.

Prêts et avances

La juste valeur des prêts et avances, garantis et non garantis, est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels qui devraient être perçus par le Fonds en utilisant un taux d'actualisation qui reflète le rendement que le Fonds exigerait compte tenu du risque de crédit de l'entité émettrice. Certains prêts et avances faits à une société en propriété exclusive sont considérés comme de la quasi-équité et leur juste valeur est déterminée selon la technique de l'actif net redressé.

Garanties et cautionnements

Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par le Fonds relativement à une garantie ou un cautionnement qu'il a accordé, une approche fondée sur l'actif selon une technique de valeur de liquidation est utilisée afin d'estimer le montant de passif à constater.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés non cotés est déterminée selon des techniques d'évaluation appropriées comprenant, entre autres, l'actualisation au taux de rendement courant des flux de trésorerie futurs.

Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement

La juste valeur des débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels. Généralement, l'estimation des montants à recevoir et du moment de leur recouvrement dépendent d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions.

PRÊTS DE TITRES ET TITRES VENDUS EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

Afin de dégager des produits supplémentaires, le Fonds participe au programme de prêts de titres mis en place par son dépositaire sur les titres dont il a la garde. Ce programme permet de conclure des opérations de prêts de titres, ainsi que des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, des engagements à les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Les conventions de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assorties de garanties et sont inscrites au bilan au prix de rachat prédéterminé par l'engagement qui se rapproche de la juste valeur. Les produits découlant de la participation du Fonds à ce programme sont présentés au résultat net sous Loyers, honoraires et autres.

IMMEUBLE DE PLACEMENT

L'immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Fonds à des fins locatives et d'appréciation de valeur. L'immeuble de placement est occupé par des locataires. Le Fonds présente son immeuble de placement selon le modèle de la juste valeur. Une évaluation de la juste valeur est effectuée à chaque date de présentation de l'information financière. Toute variation de juste valeur est comptabilisée au résultat net.

La juste valeur retenue est établie selon la technique d'actualisation des flux monétaires qui représente la sommation de la valeur actuelle des flux monétaires projetés et de sa valeur de réversion à la fin de la période de projection. Afin de s'assurer que la juste valeur retenue est appropriée, le résultat est comparé avec d'autres techniques telles que la technique de l'actualisation directe qui consiste à appliquer un taux global d'actualisation au revenu net d'opération normalisé ainsi que la technique de la méthode de comparaison directe qui consiste à estimer le prix de vente le plus probable par la comparaison et l'analyse de transactions immobilières impliquant des propriétés semblables.

ENCAISSE

L'encaisse comprend tous les comptes bancaires d'opération, de traitement des transactions sur le capital-actions et de gestion des investissements en capital de développement et autres investissements.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur s'il y a lieu. Le coût comprend les éléments qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'immobilisation. Les éléments de coût ultérieur d'une immobilisation sont comptabilisés seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques en découlant reviendront au Fonds et que le coût peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés aux charges opérationnelles totales via le résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les modes d'amortissement, durées et taux annuels suivants :

	Modes d'amortissement	Durées / taux
Corporelles		
Bâtisses	linéaire	de 15 ans à 60 ans
Mobilier et équipement de bureau	solde dégressif	20 %
Équipement informatique	linéaire	4 ans
Incorporelles		
Développement informatique	linéaire	3 ans

Le Fonds ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation entre ses parties significatives et les amortit séparément. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus à chaque date de présentation de l'information financière et ajustés au besoin.

À chaque date de présentation de l'information financière, les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, les immobilisations sont regroupées au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'immobilisations. Le Fonds évalue les reprises de valeur possibles lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le coût des prestations de retraite gagnées et du régime d'assurances est comptabilisé via le résultat net et se compose du coût des services courants et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies sont comptabilisées sous Autre élément du résultat global. Elles ne seront pas reclassées ultérieurement au résultat net et sont présentées distinctement dans l'état des variations de l'actif net. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comprennent les gains et pertes actuariels ainsi que le rendement des actifs des régimes à l'exclusion des revenus d'intérêt. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

Le passif net au titre des prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes.

CAPITAL-ACTIONS

Les actions de catégorie A du Fonds sont rachetables au gré du détenteur, sujet à certaines conditions, et sont classées dans l'actif net car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- elles accordent au porteur le droit à une quote-part de l'actif net du Fonds en cas de liquidation de celui-ci;
- elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments du Fonds;
- elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- à l'exception de l'obligation contractuelle pour le Fonds de racheter ou de rembourser l'instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'entité; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en instruments de capitaux propres du Fonds;
- le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions sur leur durée de vie est basé essentiellement sur la variation de l'actif net.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Les émissions et les rachats d'actions sont comptabilisés comme des transactions portant sur l'actif net. Le montant reçu en contrepartie de l'émission d'actions est inclus au capital-actions. Les rachats d'actions sont comptabilisés lorsque les demandes sont approuvées en vertu des critères de rachat à la valeur de rachat en vigueur, et les actions sont décomptabilisées sur la base du coût moyen.

DEVISE FONCTIONNELLE ET CONVERSION DE DEVISES

Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates de transaction. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de présentation de l'information financière. Les écarts de conversion se rapportant à l'encaisse sont présentés à titre d'écart de conversion sur la trésorerie et les autres écarts de conversion sont présentés au résultat net sous Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement.

CONSTATATION DES PRODUITS

Intérêts

Les produits d'intérêt sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes et escomptes selon cette méthode est comptabilisé sous Intérêts.

Dividendes et distributions

Les dividendes non cumulatifs et les distributions sont comptabilisés à la date de leur déclaration, et les dividendes cumulatifs sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

Loyers, honoraires et autres

Les loyers sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du bail et les produits d'honoraires et autres produits sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

Gains et pertes sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement

Les gains et les pertes réalisés résultant de cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de cession et le coût moyen.

Les gains et les pertes non réalisés, résultant des évaluations à la juste valeur des instruments financiers et de l'immeuble de placement, sont comptabilisés au moment de leur évaluation à la juste valeur et sont présentés au résultat net.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts exigible et la charge d'impôts différée. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés au résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement sous Autre élément du résultat global ou dans l'actif net; en pareil cas, l'impôt est aussi comptabilisé directement sous Autre élément du résultat global ou dans l'actif net respectivement.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le résultat payable au titre du résultat imposable de l'exercice, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement de l'impôt à l'égard des périodes antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière, dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporaires pourront être imputées, sera disponible.

Le Fonds est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt du Québec. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable. Pour les fins de l'impôt fédéral, le Fonds peut entre autres obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital, en procédant au rachat de ses actions ou à des virements des résultats nets non distribués au capital-actions. Le Fonds se considère en substance exempté des impôts fédéraux sur le résultat reliés aux gains en capital pour les fins de l'application des IFRS, et par conséquent ne constate aucun passif d'impôt différé relativement aux gains nets latents sur les investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement, ni d'actif d'impôt différé équivalent relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

RÉSULTAT NET PAR ACTION DE CATÉGORIE A

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de l'exercice.

NORMES COMPTABLES PUBLIÉES AU 31 MAI 2018, MAIS NON ENCORE ADOPTÉES

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications des normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) mais ne sont pas encore en vigueur. L'information sur celles qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers du Fonds est fournie ci-après.

IFRS 9 – Instruments financiers

L'IASB a publié la norme définitive sur les instruments financiers portant sur le classement, l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, par conséquent le Fonds l'appliquera à compter de son prochain exercice. Le Fonds a effectué une analyse de l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 et a conclu qu'il n'y aura aucun impact significatif sur l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers, suite à l'adoption de cette norme.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié la norme IFRS 15 qui remplace les normes IAS 18 *Produits des activités ordinaires* et IAS 11 *Contrats de construction*. La nouvelle norme établit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients à l'exception de ceux qui sont compris dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers. Le principe de base de cette nouvelle norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, par conséquent le Fonds l'appliquera à compter de son prochain exercice. Les produits du Fonds assujettis à IFRS 15 sont présentés sous Loyers, honoraires et autres aux états du résultat global. Le Fonds a effectué une analyse de l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 et a conclu qu'il n'y aura aucun impact significatif sur la comptabilisation des produits assujettis, suite à l'adoption de cette norme.

IFRS 16 – Contrats de location

L'IASB a publié la norme IFRS 16 qui énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation d'informations relatives aux contrats de location de preneurs et des bailleurs qui remplace IAS 17 *Contrats de location*. La norme enlève la nécessité actuelle pour les preneurs de classer les contrats de location comme contrats de location-financement ou contrats de location simple. Elle prescrit plutôt un modèle de comptabilisation pour les preneurs qui impose la comptabilisation, au bilan, d'actifs liés aux droits d'utilisation et d'obligations locatives aux passifs pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). Les preneurs devront par la suite constater au résultat net une charge d'amortissement à l'égard des actifs liés aux droits d'utilisation et une charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives. IFRS 16 n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Le Fonds analyse actuellement les incidences de l'application de cette norme.

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige l'utilisation d'estimations comptables et le recours au jugement lors de l'application de certaines méthodes comptables. Des modifications apportées à certaines hypothèses peuvent avoir une incidence sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. Le Fonds estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que ses états financiers présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière ainsi que de sa performance financière. Les paragraphes suivants présentent une analyse des estimations comptables et des jugements critiques les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation de ses états financiers.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS NÉGOCIÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Des jugements sont posés dans les choix de techniques d'évaluation et dans les hypothèses retenues à l'intérieur de ces techniques d'évaluation.

Bien que, dans la mesure du possible, ces techniques fassent appel à des données observables, la juste valeur est également établie au moyen de données non observables sur le marché qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part des évaluateurs qualifiés du Fonds afin que celles-ci reflètent les hypothèses, s'il y a lieu, que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information possible dans les circonstances.

ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS NÉGOCIÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF (SUITE)

Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants qui participent activement au marché visé. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément aux exigences du *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers, le Fonds a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable. Afin d'évaluer la juste valeur des instruments financiers conformément aux principes d'évaluation adoptés par le Fonds, l'équipe d'évaluateurs qualifiés du Fonds effectuent semestriellement le suivi de la performance des sociétés composant le portefeuille et sont constamment à la recherche d'informations relatives aux affaires et aux activités des sociétés prises en considération dans le processus d'évaluation. Les évaluateurs qualifiés effectuent, le cas échéant, le suivi des données sur les sociétés comparables, des résultats de transactions récentes et des notations d'instruments de sociétés similaires.

À l'exception des entreprises dont les instruments financiers sont négociés sur un marché actif, toute information pertinente concernant les évaluations à la juste valeur est soumise à un comité d'évaluation indépendant dont la majorité des membres sont des évaluateurs qualifiés indépendants du Fonds, tel que prévu au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement*. Ce comité passe en revue les informations et remet un rapport écrit au comité d'audit qui doit revoir la conformité des états financiers. Le président et chef de la direction ainsi que le premier vice-président aux finances signent une attestation pour le comité d'audit concernant l'évaluation des investissements en capital de développement qui est déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers. Cette attestation confirme notamment le caractère raisonnable de la juste valeur globale du portefeuille d'investissements en capital de développement.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DE L'IMMEUBLE DE PLACEMENT

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur de son immeuble de placement. Ces hypothèses incluent entre autres le taux de rendement interne et le taux de capitalisation. L'immeuble de placement est évalué en fonction de son utilisation optimale. Le Fonds mandate une firme d'experts indépendants en évaluation immobilière pour l'établissement de la juste valeur et approuve le caractère raisonnable des hypothèses utilisées.

ÉVALUATION DU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

Le Fonds doit émettre des hypothèses pour l'utilisation de données statistiques et d'autres paramètres visant à évaluer le passif net au titre des prestations définies. Ces hypothèses incluent entre autres le taux d'actualisation de l'obligation de retraite et du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, le taux de croissance attendu des salaires ainsi que la table de mortalité utilisée. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant du coût des régimes porté au résultat global sous Autre élément du résultat global ainsi que du passif net au titre des prestations définies présenté au bilan.

4. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques découlant des instruments financiers font partie intégrante des états financiers audités et sont traités dans la section audité « Gestion des risques » du *Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mai 2018*. Ce rapport est disponible au siège social du Fonds, sur son site internet au fondsftq.com ou au sedar.com.

5. DÉBITEURS

(en milliers \$)	31 mai 2018	31 mai 2017
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements	388 139	118 894
Dividendes et intérêts courus	83 821	74 831
Autres	22 170	19 909
	494 130	213 634

Le montant des débiteurs dont l'échéance prévue est de plus de douze mois est de 33,5 M\$ (31 mai 2017 : 43,4 M\$).

6. AUTRES INVESTISSEMENTS

Le *Relevé des Autres investissements*, non audité, est disponible au siège social du Fonds, sur son site internet au fondsftq.com ou au sedar.com.

(en milliers \$)	31 mai 2018			31 mai 2017		
	Coût	Plus-value (moins-value)		Coût	Plus-value (moins-value)	
		non réalisée	Juste valeur		non réalisée	Juste valeur
Actions cotées et parts non cotées	2 502 212	874 004	3 376 216	2 299 106	875 614	3 174 720
Obligations	3 006 340	29 493	3 035 833	2 643 320	116 879	2 760 199
Instruments du marché monétaire	208 414	252	208 666	263 025	306	263 331
	5 716 966	903 749	6 620 715	5 205 451	992 799	6 198 250
Instruments financiers dérivés	–	1 609	1 609	–	1 290	1 290
	5 716 966	905 358	6 622 324	5 205 451	994 089	6 199 540

La rubrique Autres investissements inclut des titres en devises d'une juste valeur de 2 464,2 M\$ (31 mai 2017 : 2 400,4 M\$), dont principalement 1 512,0 M\$ (31 mai 2017 : 1 440,8 M\$) en dollars américains, 255,4 M\$ (31 mai 2017 : 249,6 M\$) en euros, 232,9 M\$ (31 mai 2017 : 233,4 M\$) en yens et 145,8 M\$ (31 mai 2017 : 157,2 M\$) en livres sterling.

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE

OBLIGATIONS

(en milliers \$)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	De 20 à 30 ans	30 ans et plus	Total
31 mai 2018							
Juste valeur	40 750	1 006 929	800 718	520 090	488 085	179 261	3 035 833
Coût	40 342	1 016 733	810 222	492 182	469 203	177 658	3 006 340
Valeur nominale	40 230	1 005 974	799 454	421 921	418 542	172 415	2 858 536
Taux moyen effectif (%)	3,7	2,2	2,7	3,6	3,4	3,9	2,9
Taux moyen nominal (%)	4,0	2,6	3,0	5,1	4,1	4,1	3,4
31 mai 2017							
Juste valeur	38 610	889 531	773 634	394 645	525 767	138 012	2 760 199
Coût	38 605	877 591	750 786	356 740	485 645	133 953	2 643 320
Valeur nominale	38 560	856 746	730 509	309 558	433 542	129 940	2 498 855
Taux moyen effectif (%)	1,0	1,8	2,5	3,6	3,5	4,2	2,7
Taux moyen nominal (%)	1,6	2,7	3,0	5,0	4,2	4,4	3,4

INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	6 mois et plus	Total
31 mai 2018				
Juste valeur	30 954	177 712		208 666
Taux moyen effectif (%)	1,6	1,6		1,6
31 mai 2017				
Juste valeur	102 956	158 221	2 154	263 331
Taux moyen effectif (%)	0,7	0,7	0,9	0,7

AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	6 mois et plus	Total
31 mai 2018				
Juste valeur ¹				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			373	373
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	186			186
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	(591)	62		(529)
	(405)	62	373	30
Valeur notionnelle				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			1	1
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	65 488			65 488
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	91 560	228 684		320 244
31 mai 2017				
Juste valeur ¹				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			354	354
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	540			540
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	(74)			(74)
	466		354	820
Valeur notionnelle				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			1	1
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	67 952			67 952
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	87 802			87 802

1. La juste valeur de ces instruments dont la valeur est positive est de 1,6 M\$ (31 mai 2017 : 1,3 M\$) et est présentée sous Autres investissements. La juste valeur de ceux dont la valeur est négative est de 1,6 M\$ (31 mai 2017 : 0,5 M\$) et est présentée sous Crédoeurs.

AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

RÉPARTITION DE LA JUSTE VALEUR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers \$)	Énergie et matériaux	Industries	Consommation discrétionnaire et biens de consommation de base	Finance, immobilier et services aux collectivités	Technologies de l'information, télécommunications et santé	Gouvernements et organismes gouvernementaux	Total
31 mai 2018							
Actions cotées et parts non cotées	584 915	348 148	606 172	929 163	907 818		3 376 216
Obligations	86 337	65 093	63 658	732 624	65 003	2 023 118	3 035 833
Instruments du marché monétaire	21 990			83 091		103 585	208 666
Juste valeur	693 242	413 241	669 830	1 744 878	972 821	2 126 703	6 620 715
Fonds engagés mais non déboursés ¹				19 000			19 000
	693 242	413 241	669 830	1 763 878	972 821	2 126 703	6 639 715
31 mai 2017							
Actions cotées et parts non cotées	540 541	323 105	625 926	843 592	841 556		3 174 720
Obligations	95 729	47 445	64 399	635 751	64 498	1 852 377	2 760 199
Instruments du marché monétaire		36 491		77 270		149 570	263 331
Juste valeur	636 270	407 041	690 325	1 556 613	906 054	2 001 947	6 198 250
Fonds engagés mais non déboursés ¹				19 822			19 822
	636 270	407 041	690 325	1 576 435	906 054	2 001 947	6 218 072

1. Les fonds engagés mais non déboursés auprès de fonds d'infrastructures à l'international représentent les autres investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date du bilan. Les débours sont assujettis au respect des modalités prévues aux conventions. Ces engagements, dont l'échéance moyenne pondérée est de 3,2 ans (31 mai 2017 : 3,8 ans), sont en dollars américains.

7. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Le *Relevé des investissements en capital de développement, au coût*, audité, est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet au *fondsftq.com* ou au *sedar.com*.

(en milliers \$)	31 mai 2018			31 mai 2017		
	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
Non garantis						
Actions cotées	1 127 831	325 519	1 453 350	1 025 178	262 006	1 287 184
Actions et parts non cotées	4 036 168	1 529 431	5 565 599	3 731 024	1 192 396	4 923 420
Prêts, obligations et avances	1 196 176	23 481	1 219 657	1 206 738	19 852	1 226 590
Garantis						
Prêts	36 500	(3 750)	32 750	45 217	(6 205)	39 012
	6 396 675	1 874 681	8 271 356	6 008 157	1 468 049	7 476 206

La rubrique Investissements en capital de développement inclut des titres en devises, libellés principalement en dollars américains, d'une juste valeur de 665,0 M\$ (31 mai 2017 : 521,5 M\$).

Les ententes d'investissements peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat. Ainsi, dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut exercer ces options et procéder à des échanges non monétaires d'instruments financiers.

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE DES PRÊTS, OBLIGATIONS ET AVANCES À LA JUSTE VALEUR

(en milliers \$)	Taux variables			Taux fixes			Total
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus	
31 mai 2018							
Non garantis		156 086	100 911	109 933	400 979	451 748	1 219 657
Taux moyen effectif (%)		4,4	8,9	6,4	7,5	6,3	
Garantis	1 500	25 000		5 000	1 250		32 750
Taux moyen effectif (%)	5,0	7,0		17,4	8,0		
31 mai 2017							
Non garantis	3 075	168 754	7 192	149 682	415 154	482 733	1 226 590
Taux moyen effectif (%)	10,3	3,7	8,0	6,8	7,4	6,8	
Garantis		25 000		2 262	11 750		39 012
Taux moyen effectif (%)		6,5		12,0	7,2		

Selon les conventions en vigueur, les encaissements de capital prévus au cours des douze prochains mois sont de 128,7 M\$ (31 mai 2017 : 184,5 M\$).

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT (SUITE)

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers \$)	Énergie et matériaux	Industries	Consommation discrétionnaire et biens de consommation de base	Finance, immobilier et services aux collectivités	Technologies de l'information, télécommunications et santé	Total
31 mai 2018						
Coût	881 627	1 107 938	1 237 478	2 289 977	879 655	6 396 675
Plus-value (moins-value) non réalisée	106 944	330 209	463 303	920 343	53 882	1 874 681
Juste valeur	988 571	1 438 147	1 700 781	3 210 320	933 537	8 271 356
Fonds engagés mais non déboursés ¹	110 073	262 163	70 119	220 933	342 278	1 005 566
Garanties et cautionnements ²		1 500	10 007			11 507
	1 098 644	1 701 810	1 780 907	3 431 253	1 275 815	9 288 429
31 mai 2017						
Coût	689 548	1 031 184	1 222 895	2 182 244	882 286	6 008 157
Plus-value (moins-value) non réalisée	96 742	180 231	366 732	756 031	68 313	1 468 049
Juste valeur	786 290	1 211 415	1 589 627	2 938 275	950 599	7 476 206
Fonds engagés mais non déboursés ¹	89 842	250 121	141 173	235 424	279 624	996 184
Garanties et cautionnements ²			10 411			10 411
	876 132	1 461 536	1 741 211	3 173 699	1 230 223	8 482 801

1. Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements en capital de développement qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date du bilan. Ils comportent en majorité une date d'échéance maximale et les contreparties peuvent appeler les montants sur demande. Les déboursements sont assujettis au respect des modalités prévues aux conventions. De ces fonds engagés mais non déboursés, un montant de 305,5 M\$ (31 mai 2017 : 310,5 M\$) représente des facilités de crédit et des financements de projets de sociétés en exploitation, dont l'échéance moyenne pondérée est de 16 mois (31 mai 2017 : 14 mois) et un montant de 700,1 M\$ (31 mai 2017 : 685,7 M\$) représente des engagements qui seront déboursés par tranches auprès d'entités d'investissement, dont l'échéance moyenne pondérée est de 6,6 ans (31 mai 2017 : 7,0 ans). Des engagements d'un montant de 179,8 M\$ (31 mai 2017 : 169,2 M\$) sont en devises, libellés principalement en dollars américains.

2. En vertu de l'article 17 de sa loi constitutive, lorsque le Fonds fait un investissement en capital de développement sous la forme d'une garantie ou d'un cautionnement, il doit établir et maintenir pour la durée d'un tel investissement une réserve équivalente à au moins 50 % de sa valeur. Cette réserve est constituée à même Autres investissements.

GARANTIES ET CAUTIONNEMENTS

Le Fonds a octroyé des garanties et cautionnements à des fins d'exploitation et pour des marges de crédit d'exploitation qui ne comportent généralement pas d'échéances spécifiques et qui sont des engagements irrévocables du Fonds à effectuer les paiements d'entreprises partenaires qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. Aux 31 mai 2018 et 2017, il n'y a aucune provision relativement aux garanties et cautionnements.

De plus, dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut diverses conventions prévoyant des indemnités. Ces indemnités concernent habituellement les cessions d'investissements en capital de développement pour les représentations et garanties données et la responsabilité des administrateurs ou dirigeants du Fonds ou ses représentants auprès d'entreprises partenaires. Cette dernière responsabilité est couverte, à certaines conditions, par une assurance responsabilité. La nature de ces conventions ne permet pas de faire une estimation raisonnable du montant maximal que le Fonds pourrait devoir payer aux contreparties. La direction du Fonds estime qu'il y a très peu de risques que ces obligations occasionnent des charges significatives.

8. COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Fonds a conclu des conventions-cadres de compensation exécutoire de l'International Swaps & Derivatives Association Inc. (ISDA) avec les contreparties avec lesquelles il réalise des transactions de gré à gré d'instruments financiers dérivés. Ces conventions-cadres peuvent rendre possible la pleine compensation des transactions de gré à gré visant des instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés faisant l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoire sont présentés aux états financiers sans compensation. La juste valeur des actifs d'instruments financiers dérivés visés est de 1,2 M\$ (31 mai 2017 : 0,8 M\$) et la juste valeur des passifs d'instruments financiers dérivés visés est de 1,6 M\$ (31 mai 2017 : 0,5 M\$).

COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Pour les titres vendus en vertu de conventions de rachat, le Fonds reçoit de la contrepartie, ou remet à celle-ci, un bien en garantie afin de gérer le risque de crédit. En cas de défaillance, les montants liés à une contrepartie donnée peuvent être réglés sur une base nette aux termes de la convention-cadre de rachat de la Global Master Repurchase Agreement. Aux 31 mai 2018 et 2017, aucun montant n'a fait l'objet d'une compensation au bilan.

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées dans la détermination des justes valeurs. La hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Juste valeur fondée sur le cours le plus représentatif dans l'écart cours acheteur et cours vendeur, observé sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

Niveau 2 : Juste valeur fondée sur les prix cotés pour des instruments financiers semblables ou fondée sur des techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont basées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : Juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas basées sur des informations de marché observables.

Le classement entre les niveaux hiérarchiques est établi au moment de l'évaluation initiale de la juste valeur de l'instrument financier et revu à chaque période de présentation de l'information financière. Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont mesurés à la juste valeur du début de l'exercice.

(en milliers \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 mai 2018				
Actifs financiers				
Investissements en capital de développement				
Non garantis				
Actions cotées	1 453 246	104		1 453 350
Actions et parts non cotées			5 565 599	5 565 599
Prêts, obligations et avances		292 894	926 763	1 219 657
Garantis				
Prêts			32 750	32 750
	1 453 246	292 998	6 525 112	8 271 356
Autres investissements				
Actions cotées et parts non cotées	3 313 701		62 515	3 376 216
Obligations		3 035 833		3 035 833
Instruments du marché monétaire		208 666		208 666
Instruments financiers dérivés		1 609		1 609
	3 313 701	3 246 108	62 515	6 622 324
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements				
Encaisse	24 615	388 139		412 754
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat				
		728 187		728 187
Passifs financiers				
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements				
Instruments financiers dérivés		(366 751)		(366 751)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat				
		(728 187)		(728 187)

Outre les transferts présentés à la page 20, sous le tableau du NIVEAU 3 – RAPPROCHEMENT, au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2018, des instruments financiers d'une juste valeur de 19,2 M\$ ont été transférés du niveau 2 au niveau 1, puisque leur juste valeur est maintenant fondée sur le cours observé sur un marché actif.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

CLASSEMENT (SUITE)

(en milliers \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 mai 2017				
Actifs financiers				
Investissements en capital de développement				
Non garantis				
Actions cotées	1 267 890	19 294		1 287 184
Actions et parts non cotées			4 923 420	4 923 420
Prêts, obligations et avances		435 488	791 102	1 226 590
Garantis				
Prêts			39 012	39 012
	<u>1 267 890</u>	<u>454 782</u>	<u>5 753 534</u>	<u>7 476 206</u>
Autres investissements				
Actions cotées et parts non cotées	3 119 035		55 685	3 174 720
Obligations		2 760 199		2 760 199
Instruments du marché monétaire		263 331		263 331
Instruments financiers dérivés		1 290		1 290
	<u>3 119 035</u>	<u>3 024 820</u>	<u>55 685</u>	<u>6 199 540</u>
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements		118 894		118 894
Encaisse	37 320			37 320
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		411 145		411 145
Passifs financiers				
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements		(106 008)		(106 008)
Instruments financiers dérivés		(470)		(470)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		(411 145)		(411 145)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2017, il n'y a eu aucun transfert d'instrument financier entre les niveaux 1 et 2.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NIVEAU 3 – RAPPROCHEMENT

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

(en milliers \$)	Actions et parts non cotées	Prêts, obligations et avances		Total
		Non garantis	Garantis	
31 mai 2018				
Juste valeur au 31 mai 2017	4 923 420	791 102	39 012	5 753 534
Achats	557 423	300 226	7 763	865 412
Ventes et règlements	(480 359)	(152 419)	(11 968)	(644 746)
Gains (pertes) réalisés	241 546	(28 503)	(4 512)	208 531
Gains (pertes) non réalisés	337 226	16 357	2 455	356 038
Transferts hors du niveau 3 ¹	(13 657)			(13 657)
Juste valeur au 31 mai 2018	5 565 599	926 763	32 750	6 525 112
Gains (pertes) non réalisés des investissements en capital de développement détenus au 31 mai 2018	407 491	(5 986)	(2 500)	399 005
31 mai 2017				
Juste valeur au 31 mai 2016	4 051 765	1 066 692	34 422	5 152 879
Achats	860 383	105 835	10 167	976 385
Ventes et règlements	(227 002)	(385 190)	(5 200)	(617 392)
Gains (pertes) réalisés	24 642	(5 008)		19 634
Gains (pertes) non réalisés	213 632	8 773	(377)	222 028
Juste valeur au 31 mai 2017	4 923 420	791 102	39 012	5 753 534
Gains (pertes) non réalisés des investissements en capital de développement détenus au 31 mai 2017	231 072	(2 599)	(377)	228 096

1. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2018, des instruments financiers d'une juste valeur de 13,7 M\$ ont été transférés vers le niveau 1, puisque leur juste valeur est maintenant fondée sur le cours observé sur un marché actif.

Les achats et les ventes et règlements peuvent inclure des échanges non monétaires d'instruments financiers résultant de conversions effectuées dans le cours normal des activités du Fonds.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NIVEAU 3 – RAPPROCHEMENT (SUITE)

AUTRES INVESTISSEMENTS

(en milliers \$)	Parts non cotées	Obligations	Total
31 mai 2018			
Juste valeur au 31 mai 2017	55 685		55 685
Achats	233		233
Ventes et règlements	(101)		(101)
Gains (pertes) réalisés	14		14
Gains (pertes) non réalisés	6 684		6 684
Juste valeur au 31 mai 2018	62 515		62 515
Gains (pertes) non réalisés des autres investissements détenus au 31 mai 2018	6 684		6 684
31 mai 2017			
Juste valeur au 31 mai 2016	52 310	11 728	64 038
Achats	1 852		1 852
Ventes et règlements	(798)	(12 114)	(12 912)
Gains (pertes) réalisés	36	(54)	(18)
Gains (pertes) non réalisés	2 285	440	2 725
Juste valeur au 31 mai 2017	55 685	–	55 685
Gains (pertes) non réalisés des autres investissements détenus au 31 mai 2017	2 255	–	2 255

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

UTILISATION DE DONNÉES NON OBSERVABLES POUR ÉVALUER LES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à la juste valeur selon des techniques et modèles d'évaluation qui peuvent incorporer des hypothèses provenant de données non observables sur le marché. Le tableau suivant présente les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	Juste valeur (en milliers \$)	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
31 mai 2018				
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	711 892	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	5,3 % – 15,5 % (7,9 %)
	501 222	Actualisation des flux monétaires	% de marge BAIIA ¹	2,9 % – 36,7 % (14,9 %)
	3 425 799	Actif net redressé	Taux de rendement exigé	4,0 % – 20,3 % (9,5 %)
	509 093	Transaction récente	Actif net redressé	s/o ²
	403 205	Offre d'achat		
	14 388	Autres ³		
Prêts, obligations et avances	953 843	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,0 % – 20,0 % (7,1 %)
	5 670	Autres		
	<u>6 525 112</u>			
Autres investissements				
Parts non cotées	62 515	Cote de l'administrateur		
31 mai 2017				
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	878 397	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	5,1 % – 15,7 % (7,9 %)
	470 833	Actualisation des flux monétaires	% de marge BAIIA ¹	3,6 % – 38,6 % (16,1 %)
	3 258 200	Actif net redressé	Taux de rendement exigé	3,5 % – 22,6 % (10,0 %)
	284 255	Transaction récente	Actif net redressé	s/o ²
	4 533	Offre d'achat		
	27 202	Autres ³		
Prêts, obligations et avances	809 620	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,0 % – 19,0 % (7,0 %)
	20 494	Autres		
	<u>5 753 534</u>			
Autres investissements				
Parts non cotées	55 685	Cote de l'administrateur		

1. En raison des tailles très variées des entreprises composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en terme de pourcentage du bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement (BAIIA) sur les ventes.
2. Puisque les redressements effectués à l'actif net sont de nature et de taille très différentes selon les investissements, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net redressé.
3. Les autres techniques d'évaluation regroupent les méthodes de valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Des analyses de sensibilité ont été produites pour les instruments financiers évalués selon les techniques de la capitalisation des flux monétaires et de l'actualisation des flux monétaires. Ces techniques d'évaluation sont celles où le jugement de l'évaluateur qualifié du Fonds revêt une importance significative dans l'établissement de la juste valeur.

Les techniques d'évaluation de l'actif net redressé, de transaction récente et de la valeur de rachat ne se prêtent pas à l'analyse de sensibilité, étant donné l'absence ou le peu d'hypothèses sous-jacentes utilisées pour déterminer la juste valeur. Parmi ces techniques, celle de l'actif net redressé est la plus utilisée. Dans la majeure partie des cas, elle est utilisée pour l'établissement de la juste valeur des parts détenues dans des fonds d'investissement. Cette juste valeur repose essentiellement sur la quote-part de l'avoir des commanditaires selon les derniers états financiers audités de ces fonds, ajustée des résultats intermédiaires et des transactions subséquentes réalisées jusqu'à la date d'évaluation.

Dans une moindre mesure, le Fonds utilise d'autres méthodes d'évaluation où le jugement de l'évaluateur est mis à contribution et où certaines hypothèses sont employées soit, la valeur de transaction escomptée, la valeur de liquidation et celle de l'offre d'achat. Ces techniques sont utilisées pour évaluer des instruments financiers d'une juste valeur combinée de 414,7 M\$ au 31 mai 2018 (31 mai 2017 : 31,6 M\$). De façon générale, la direction juge qu'il n'est pas pertinent d'effectuer des analyses de sensibilité sur ces techniques d'évaluation, compte tenu de la faible importance relative des instruments financiers évalués à l'aide de ces techniques. Toutefois, étant donné l'importance des instruments financiers évalués selon la méthode de l'offre d'achat au 31 mai 2018, des analyses de sensibilité ont été effectuées sur ceux-ci et la direction a établi que l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement plausibles ne résulterait pas en des justes valeurs significativement différentes.

Nos analyses de sensibilité sur les prêts, obligations et avances évalués selon la technique de l'actualisation des flux monétaires, nous amènent à conclure qu'une variation du taux de rendement exigé de +/- 0,50 % résulterait en une variation non significative de la juste valeur en regard du résultat net et du total des actifs et passifs.

Pour les actions et parts non cotées évaluées selon les méthodes de la capitalisation des flux monétaires et de l'actualisation des flux monétaires, le recours à des variables différentes liées au BAIIA caractéristique et au taux de capitalisation ou au taux de rendement exigé pourrait entraîner une augmentation ou une diminution significative de la juste valeur. Puisque les hypothèses comportent un degré important d'interaction entre elles, une analyse de sensibilité isolant l'effet d'une seule de ces hypothèses sur le portefeuille d'actions et de parts non cotées ne fournirait pas une représentation fidèle de la sensibilité des résultats.

En pratique, les évaluateurs qualifiés du Fonds déterminent un intervalle de valeurs plausibles pour chacun des titres évalués et le milieu de la fourchette est généralement retenu pour les fins de préparation des états financiers. Ainsi, le bas de l'intervalle est le reflet du pire scénario et le haut, le reflet du meilleur scénario pour un investissement donné. Cette pratique constitue la façon la plus répandue d'estimer globalement l'impact financier de la substitution des principales hypothèses par d'autres hypothèses raisonnablement acceptables. Compte tenu de la diversification du portefeuille en termes notamment de secteurs d'activités, de maturité et de taille, il n'est pas raisonnable d'estimer la sensibilité aux diverses hypothèses retenues en cumulant l'ensemble des pires et des meilleurs scénarios. Il est en effet improbable que le recours à des hypothèses alternatives se traduisent par une sous-évaluation ou une surévaluation de l'ensemble des investissements. En utilisant une approche probabiliste, la direction a établi que l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement plausibles ne résulterait pas en des justes valeurs significativement différentes.

10. PARTICIPATIONS DANS DES FILIALES ET DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, la direction a déterminé que le Fonds détient le contrôle ou qu'il exerce une influence notable sur des sociétés en exploitation et des entités d'investissement :

	31 mai 2018		31 mai 2017	
	Nombre	Juste valeur (en milliers \$)	Nombre	Juste valeur (en milliers \$)
Filiales				
Sociétés en exploitation	18	1 313 510	17	1 229 070
Entités d'investissement	12	1 320 045	12	1 268 052
Entreprises associées				
Sociétés en exploitation	80	1 465 665	76	1 017 620
Entités d'investissement	31	416 563	27	395 201

PARTICIPATIONS DANS DES FILIALES ET DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES (SUITE)

L'établissement principal des filiales et des entreprises associées est en majorité situé au Québec. Les filiales sont des entités que le Fonds contrôle lorsqu'il exerce un pouvoir sur l'entité, qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur l'entité. Généralement, le pourcentage des titres de participation détenus par le Fonds dans les filiales est de plus de 50 % et il se situe de 20 % à 49 % pour les entreprises associées.

Les participations dans le capital-actions des sociétés en exploitation sont constituées d'actions ordinaires et celles des entités d'investissement sont constituées de parts. Dans certaines circonstances, il y a des conditions qui pourraient limiter la capacité d'une filiale à transférer des montants au Fonds : par exemple, le respect de certains ratios ou l'approbation d'un versement par une autre institution financière ou d'autres actionnaires. Le Fonds considère cependant qu'il n'y a aucune limite importante à ces transferts, à l'exception du cas d'une filiale dans le domaine de l'assurance. Dans ce cas, la loi et la réglementation ne permettent pas au Fonds de recevoir des dividendes ou de faire racheter ses actions ou de faire rembourser ses prêts sans l'accord de l'Autorité des marchés financiers.

Lorsque le Fonds contrôle une entité d'investissement, il doit également considérer dans son périmètre de filiales et entreprises associées, celles de cette entité d'investissement. Ainsi, le Fonds a de façon indirecte en date du 31 mai 2018, 89 filiales et 186 entreprises associées supplémentaires en vertu de ce critère (31 mai 2017 : 85 filiales et 173 entreprises associées).

11. PRÊTS DE TITRES

Dans le cadre du programme de prêts de titres, le Fonds obtient, en échange des titres prêtés, des garanties ou des éléments d'actif, principalement des obligations gouvernementales et corporatives, représentant un montant minimal prescrit par toute loi ou entente applicable ou un pourcentage pouvant varier en fonction des meilleures pratiques. Selon les titres prêtés, ce pourcentage se situe au moins à 102 % aux 31 mai 2018 et 2017. La juste valeur des titres prêtés s'établit à 792,4 M\$ (31 mai 2017 : 728,3 M\$).

12. AUTRES ACTIFS

(en milliers \$)	Note	31 mai 2018	31 mai 2017
Impôts sur le résultat		–	979
Impôts en main remboursables	21	59 783	–
Immeuble de placement ¹		29 407	29 374
Immobilisations corporelles ¹		43 655	40 955
Immobilisations incorporelles ¹		10 243	5 553
Impôts différés	21	–	898
		143 088	77 759

1. Des informations détaillées sur ces éléments sont fournies ci-dessous.

IMMEUBLE DE PLACEMENT

L'immeuble de placement détenu par le Fonds est constitué d'espaces destinés à la location. Le tableau suivant présente les changements de juste valeur de l'immeuble de placement pour les exercices terminés les 31 mai :

(en milliers \$)	2018	2017
Solde au début	29 374	30 375
Diminution des espaces destinés à la location	(2 848)	–
Variation de juste valeur comptabilisée au résultat net	2 881	(1 001)
Solde à la fin	29 407	29 374

AUTRES ACTIFS (SUITE)

IMMEUBLE DE PLACEMENT (SUITE)

DONNÉES NON OBSERVABLES

L'immeuble de placement évalué à la juste valeur est un actif classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, car des données d'entrée non observables significatives sont utilisées dans les techniques d'évaluation appliquées. Les principales données d'entrée non observables utilisées aux fins de l'évaluation de l'immeuble de placement s'établissent comme suit :

	Juste valeur (en milliers \$)	Technique d'évaluation	Données non observables	Valeur des données
31 mai 2018				
Immeuble de placement	29 407	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement interne	7,00 %
			Taux de capitalisation	6,25 %
31 mai 2017				
Immeuble de placement	29 374	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement interne	7,25 %
			Taux de capitalisation	6,50 %

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers \$)	Bâtisses	Mobilier et équipement de bureau	Équipement informatique	Total
31 mai 2018				
Coût	43 679	4 656	8 644	56 979
Cumul des amortissements	(5 116)	(2 484)	(5 724)	(13 324)
Valeur comptable nette	38 563	2 172	2 920	43 655
Variation de l'exercice				
Valeur comptable nette au 31 mai 2017	35 485	2 173	3 297	40 955
Acquisitions	5 050	801	1 980	7 831
Amortissements	(1 972)	(802)	(2 357)	(5 131)
Valeur comptable nette au 31 mai 2018	38 563	2 172	2 920	43 655
31 mai 2017				
Coût	42 560	12 330	18 831	73 721
Cumul des amortissements	(7 075)	(10 157)	(15 534)	(32 766)
Valeur comptable nette	35 485	2 173	3 297	40 955
Variation de l'exercice				
Valeur comptable nette au 31 mai 2016	38 521	2 338	3 202	44 061
Acquisitions		326	1 638	1 964
Amortissements	(3 036)	(491)	(1 543)	(5 070)
Valeur comptable nette au 31 mai 2017	35 485	2 173	3 297	40 955

Aux 31 mai 2018 et 2017, aucune immobilisation corporelle n'a subi de perte de valeur. De plus, aux 31 mai 2018 et 2017, le Fonds n'a conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement est présenté aux charges opérationnelles totales sous Corporatif aux états du résultat global.

AUTRES ACTIFS (SUITE)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers \$)	Développement informatique	
	31 mai 2018	31 mai 2017
Coût	38 887	32 136
Cumul des amortissements	(28 644)	(26 583)
Valeur comptable nette	10 243	5 553
Variation de l'exercice		
Valeur comptable nette au début	5 553	5 564
Acquisitions	7 303	3 184
Amortissements	(2 613)	(3 195)
Valeur comptable nette à la fin	10 243	5 553

Aux 31 mai 2018 et 2017, aucune immobilisation incorporelle n'a subi de perte de valeur. De plus, aux 31 mai 2018 et 2017, le Fonds n'a conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles. L'amortissement est présenté aux charges opérationnelles totales sous Corporatif aux états du résultat global.

13. BILLETS

Les billets, provenant des excédents de liquidité des fonds régionaux, locaux et immobilier ainsi que de certains autres fonds spécialisés, sont remboursables sur demande et portent intérêt à un taux établi en fonction du taux de rendement moyen prévu à long terme des Autres investissements. Le taux d'intérêt aux 31 mai 2018 et 2017 est de 4 %.

14. MARGE DE CRÉDIT

Le Fonds dispose d'une marge de crédit aux 31 mai 2018 et 2017 d'un montant de 60 M\$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel et est renouvelable annuellement. La marge de crédit n'a pas été utilisée au cours des exercices terminés les 31 mai 2018 et 2017.

15. CRÉDITEURS

(en milliers \$)	31 mai 2018	31 mai 2017
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements	366 751	106 008
Charges à payer et autres	49 576	45 009
Instruments financiers dérivés	1 579	470
	417 906	151 487

16. AUTRES PASSIFS

(en milliers \$)	Notes	31 mai 2018	31 mai 2017
Rachats d'actions à payer		27 647	25 828
Impôts sur le résultat		57 678	3 299
Passif net au titre des prestations définies	22	77 183	72 379
Impôts différés	21	8 199	5 045
		170 707	106 551

17. ACTIF NET

CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Actions de catégorie A

Nombre illimité d'actions de catégorie A à être émises en séries 1 et 2, sans valeur nominale, avec droit de vote, rachetables et non aliénables à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Les actions de catégorie A, séries 1 et 2, comportent le droit d'être échangées entre elles et prennent rang également entre elles. Cependant, les actions de catégorie A, série 1, ne peuvent être émises qu'à une personne physique qui demande leur transfert à un fiduciaire dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite.

Actions de catégorie B

Nombre illimité d'actions de catégorie B, sans valeur nominale, sans droit de vote, donnant droit à un dividende préférentiel dont le taux est fixé par le conseil d'administration. En cas de liquidation, elles prennent rang avant les actions de catégorie A.

Souscrit

Le capital souscrit représente des sommes encaissées pour lesquelles aucune action de catégorie A ne peut être émise en contrepartie en vertu de lois, de politiques ou de règlements. Le cas échéant, ces sommes feront l'objet d'une émission d'actions de catégorie A lorsqu'elles satisferont les lois, politiques ou règlements, à la valeur de l'action en vigueur à cette date.

Modalités de rachat

Le Fonds est tenu de racheter les actions dans les circonstances prévues par sa loi constitutive ou les acheter de gré à gré lors de situations exceptionnelles, prévues dans une politique adoptée à cette fin par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministère des Finances du Québec. Le prix de rachat est fixé semestriellement sur la base de la valeur du Fonds.

Surplus d'apport

Le surplus d'apport provient de la réduction du capital émis et payé lors de virements et de l'excédent de la valeur moyenne du capital-actions émis sur le prix payé lors du rachat d'actions. Cet excédent est réduit lors de rachats d'actions à un prix supérieur à la valeur moyenne du capital-actions émis, en proportion des actions rachetées.

Virements

Au cours de l'exercice, les administrateurs du Fonds ont approuvé l'augmentation du capital émis et payé des actions de catégorie A, série 1, d'un montant de 71 M\$ par virements des résultats nets non distribués (31 mai 2017 : 65 M\$).

Au 31 mai 2018, le Fonds a, depuis sa constitution, procédé aux virements cumulatifs suivants : virements des résultats nets non distribués au capital-actions de 2 233 M\$, virements du capital-actions au surplus d'apport de 1 500 M\$ et virements du surplus d'apport aux résultats nets non distribués de 291 M\$.

RÉSULTAT NET PAR ACTION DE CATÉGORIE A

Le résultat net par action est basé sur le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A qui est de 349 558 513 (31 mai 2017 : 341 456 807).

ACTIF NET (SUITE)

ACTIF NET DE CATÉGORIE A

(en milliers)	Série 1		Série 2		Souscrit	Total
	Nombre	\$	Nombre	\$	\$	\$
Actif net au 31 mai 2016	335 008	11 633 662	3 312	115 011	885	11 749 558
Résultat net		1 070 753		10 839		1 081 592
Autre élément du résultat global		3 770		38		3 808
Émissions d'actions	25 013	886 806	374	13 179		899 985
Variation nette des souscriptions d'actions					277	277
Rachats d'actions	(17 134)	(606 586)	(216)	(7 624)		(614 210)
Variation des rachats en attente	(93)	(4 643)				(4 643)
Actif net au 31 mai 2017	342 794	12 983 762	3 470	131 443	1 162	13 116 367
Résultat net		991 007		10 533		1 001 540
Autre élément du résultat global		4 699		50		4 749
Émissions d'actions	21 310	817 930	397	15 070		833 000
Variation nette des souscriptions d'actions					(798)	(798)
Rachats d'actions	(16 044)	(618 564)	(185)	(7 130)		(625 694)
Variation des rachats en attente	47	(88)				(88)
Actif net au 31 mai 2018	348 107	14 178 746	3 682	149 966	364	14 329 076

18. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

Le Fonds recueille du capital afin d'effectuer des investissements en capital de développement conformément à sa mission, tout en maintenant les liquidités requises pour répondre aux demandes de rachat d'actions présentées par les actionnaires et pour satisfaire à ses engagements. Le Fonds a comme politique de réinvestir tous les bénéfices générés par son exploitation et ne prévoit pas verser de dividendes à ses actionnaires. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles qui régissent l'émission et le rachat de ses actions.

EXIGENCES EXTERNES RÉGISSANT LES ÉMISSIONS D' ACTIONS

Norme d'investissement

Le Fonds peut faire des investissements en capital de développement dans toute entreprise, avec ou sans garantie. Toutefois, à la fin de chaque exercice financier, les investissements en capital de développement admissibles doivent respecter le seuil minimum de la norme d'investissement tel que prescrit par la loi constitutive du Fonds. Au 31 mai 2018, le seuil minimum de la norme d'investissement est de 63 % (31 mai 2017 : 62 %). La norme d'investissement est augmentée graduellement au rythme de 1 % par année depuis l'exercice financier terminé le 31 mai 2016, pour atteindre 65 % à l'exercice financier se terminant le 31 mai 2020.

Si le Fonds fait défaut dans l'atteinte de ce pourcentage, les émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs pour l'exercice financier suivant sont limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par les contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent. Le pourcentage de la norme d'investissement se situe à 67,7 % au 31 mai 2018 (31 mai 2017 : 65,7 %). En vertu de sa loi constitutive, le pourcentage minimal de la norme d'investissement étant atteint au 31 mai 2018, il n'y a aucune limite au montant des émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2019.

EXIGENCES EXTERNES RÉGISSANT LES RACHATS D' ACTIONS

La Loi sur les impôts du Québec prévoit que le Fonds doit payer une pénalité lorsque la totalité des sommes payées à la suite d'achats de gré à gré effectués au cours d'un exercice financier excède 2 % du capital versé, certains critères d'achat de gré à gré étant exclus du calcul. Depuis l'entrée en vigueur de cette disposition, le Fonds a toujours respecté cette limite.

19. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est partie à des réclamations et litiges pouvant résulter en des pertes. Lorsqu'une perte éventuelle est probable et qu'elle peut faire l'objet d'une estimation, celle-ci est comptabilisée. De l'avis de la direction, le montant global des autres pertes éventuelles n'aurait pas de répercussion défavorable significative sur la situation financière du Fonds.

20. CHARGES OPÉRATIONNELLES TOTALES

(en milliers \$)	31 mai 2018	31 mai 2017
Traitements et charges sociales	107 163	97 102
Honoraires professionnels	22 012	11 520
Publicité et information	21 825	20 759
Frais d'occupation et loyers	11 751	11 465
Honoraires de gestion	7 492	8 065
Fournitures et matériel de bureau	6 963	6 702
Déplacements, voyages et représentation	3 957	3 672
Communication de l'information aux actionnaires	2 971	3 203
Frais de garde et de rémunération du fiduciaire	1 134	954
Amortissement des immobilisations corporelles	5 131	5 070
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 613	3 195
	193 012	171 707

21. IMPÔTS

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, le Fonds est assujéti aux règles applicables aux sociétés de placement à capital variable. À ce titre, le Fonds peut obtenir le remboursement de ses impôts payés sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions ou par l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite de virements des résultats nets non distribués. Puisque cet impôt est remboursable et que la direction du Fonds est d'avis qu'elle effectuera des augmentations suffisantes de son capital-actions émis et payé pour récupérer cet impôt, celui-ci n'est pas présenté aux états du résultat global mais plutôt en réduction des impôts sur le résultat à payer. Le solde de cet impôt remboursable de 59,8 M\$ au 31 mai 2018 (31 mai 2017 : zéro) est présenté sous Autres actifs.

Le Fonds, ayant le statut de société privée en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, peut se faire rembourser une partie des impôts payés sur ses revenus de placement en ayant accès à l'impôt en main remboursable au titre de dividende (IMRTD). L'IMRTD est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite de virements des résultats nets non distribués. Cet impôt a été appliqué en réduction des impôts sur le résultat à payer à la suite de virements approuvés par les administrateurs au cours de l'exercice.

En vertu de la *Loi sur les impôts* du Québec, le Fonds a le statut de société d'investissement à capital variable. À ce titre, le Fonds peut, aux fins du calcul de son impôt du Québec, déduire de son revenu imposable ses gains en capital imposables. En conséquence, les gains en capital réalisés par le Fonds ne sont sujets à aucun impôt du Québec.

IMPÔTS (SUITE)

Les impôts sur le résultat se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	31 mai 2018	31 mai 2017
Exigibles	9 398	19 576
Différés	2 902	(3 776)
	12 300	15 800

Ces impôts diffèrent du montant qui serait obtenu si on appliquait le taux d'imposition de base combiné (Québec et fédéral) au résultat avant impôts. Cet écart est expliqué de la façon suivante :

(en milliers \$)	31 mai 2018	31 mai 2017
Résultat avant impôts	1 013 840	1 097 392
Taux d'impôt auquel le Fonds est assujéti	50,4 %	50,5 %
Impôts sur le résultat	510 975	554 183
Dividendes et distributions non imposables	(111 748)	(91 919)
Impôt en main remboursable au titre de dividendes	(26 622)	(23 793)
Gains (pertes) en capital réalisés et non réalisés		
Partie non imposable et écart de taux au fédéral	(219 604)	(259 953)
Impôt fédéral remboursable	(100 594)	(112 202)
Déduction d'impôt du Québec	(42 343)	(50 387)
Autres éléments	2 236	(129)
	12 300	15 800

Les éléments donnant lieu aux actifs (passifs) d'impôts différés se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	31 mai 2018	31 mai 2017	
	Passifs	Actifs	Passifs
Investissements en capital de développement	(17 068)	(4 287)	(8 304)
Immeuble de placement	(2 176)	(1 154)	(922)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(3 063)	(1 764)	(1 456)
Passif net au titre des prestations définies	15 051	8 324	5 790
Autres	(943)	(221)	(153)
	(8 199)	898	(5 045)

22. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le Fonds offre des régimes de retraite à prestations déterminées et un régime d'assurances postérieur à l'emploi aux employés admissibles. Les obligations au titre des prestations définies de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et les actifs à la juste valeur sont déterminés en date du 31 mai 2018.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes de retraite garantissent des prestations de retraite qui sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire annuel moyen. Ce dernier correspond à la moyenne annualisée du salaire pendant les 36 mois consécutifs de service qui produit la moyenne la plus élevée. La responsabilité de ces régimes capitalisés et non capitalisés incombe au Fonds. Le Fonds a mis sur pied des comités de retraite pour gérer les régimes et ces comités ont retenu les services professionnels de gestionnaires de placements, d'actuaires et de fiduciaires indépendants.

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes au cours de l'exercice sont établies comme suit :

	31 mai 2018			31 mai 2017		
	Valeur actualisée de l'obligation de retraite	Juste valeur des actifs des régimes	Passif net au titre des prestations définies	Valeur actualisée de l'obligation de retraite	Juste valeur des actifs des régimes	Passif net au titre des prestations définies
(en milliers \$)						
Solde au début	(341 715)	274 773	(66 942)	(298 460)	234 291	(64 169)
Coût des services rendus	(19 987)		(19 987)	(16 440)		(16 440)
Intérêts	(12 742)		(12 742)	(11 899)		(11 899)
Revenus d'intérêt		9 735	9 735		8 931	8 931
Incidence sur le résultat net	(32 729)	9 735	(22 994)	(28 339)	8 931	(19 408)
Réévaluations						
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des revenus d'intérêt		6 101	6 101		19 309	19 309
Gain (perte) découlant de changements dans les hypothèses financières				(14 380)		(14 380)
Gain (perte) lié à l'expérience	(202)		(202)			
Incidence sur l'autre élément du résultat global	(202)	6 101	5 899	(14 380)	19 309	4 929
Cotisations du Fonds		12 548	12 548		11 706	11 706
Cotisations des employés	(6 547)	6 547	-	(5 443)	5 443	-
Prestations versées	6 621	(6 621)	-	4 907	(4 907)	-
	74	12 474	12 548	(536)	12 242	11 706
Solde à la fin	(374 572)	303 083	(71 489)	(341 715)	274 773	(66 942)

Aux 31 mai 2018 et 2017, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies des régimes de retraite à prestations définies est de 18,3 années. Au cours des douze prochains mois, le Fonds prévoit cotiser environ 12,7 M\$ à ces régimes de retraite.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

RÉGIME D'ASSURANCES POSTÉRIEUR À L'EMPLOI

Le régime d'assurances postérieur à l'emploi offre l'assurance médicament et d'autres produits d'assurances jusqu'à concurrence d'un montant maximal de prime annuelle. Ce régime est non capitalisé. Les variations de l'obligation au titre des prestations définies qui constituent le passif au titre des prestations définies, au cours de l'exercice sont établies comme suit :

(en milliers \$)	31 mai 2018	31 mai 2017
	Valeur actualisée de l'obligation et passif net au titre des prestations définies	
Solde au début	(5 437)	(4 999)
Coût des services rendus	(193)	(182)
Intérêts	(195)	(192)
Incidence sur le résultat net	(388)	(374)
Réévaluation		
Gain (perte) découlant de changements dans les hypothèses financières	-	(199)
Incidence sur l'autre élément du résultat global	-	(199)
Prestations versées	131	135
Solde à la fin	(5 694)	(5 437)

Au 31 mai 2018, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies du régime d'assurances postérieur à l'emploi est de 14,6 années (31 mai 2017 : 15,4 années). Au cours des douze prochains mois, le Fonds prévoit cotiser environ 0,1 M\$ à ce régime d'assurances.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer les obligations du Fonds au titre des prestations définies et les coûts constatés des régimes sont les suivantes :

(en %)	31 mai 2018		31 mai 2017	
	Régimes			
	de retraite	d'assurances	de retraite	d'assurances
Obligations au titre des prestations définies				
<i>Taux à la fin de l'exercice</i>				
Taux d'actualisation	3,50	3,50	3,50	3,50
Taux de croissance des salaires	3,50		3,50	
Table de mortalité	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014
Coûts constatés au titre des prestations définies				
<i>Taux à la fin de l'exercice précédent</i>				
Taux d'actualisation	3,50	3,50	3,75	3,75
Taux de croissance des salaires	3,50		3,50	
Table de mortalité	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014

Le Fonds a déterminé le montant maximal annuel qu'il allait assumer par personne retraitée en vertu du régime d'assurances. Le Fonds ne prévoit aucune augmentation dans le futur pour ce montant.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

ANALYSES DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies ont été établies en fonction des changements raisonnablement possibles à chacune des principales hypothèses actuarielles, sans tenir compte de la modification de plusieurs des principales hypothèses actuarielles simultanément. Toute modification d'une hypothèse actuarielle pourrait entraîner la modification d'une autre hypothèse actuarielle, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de la variation de ces hypothèses sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies au 31 mai 2018			
	Modification de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse (incidence en milliers \$)	Diminution de l'hypothèse (incidence en milliers \$)
Taux d'actualisation	0,50 %	(27 300)	31 095
Taux de croissance des salaires	0,50 %	8 274	(8 235)
Espérance de vie	1 an	7 890	(7 877)

Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies au 31 mai 2017			
	Modification de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse (incidence en milliers \$)	Diminution de l'hypothèse (incidence en milliers \$)
Taux d'actualisation	0,50 %	(25 300)	28 808
Taux de croissance des salaires	0,50 %	7 009	(6 972)
Espérance de vie	1 an	7 056	(7 043)

COMPOSITION DE L'ACTIF DES RÉGIMES DE RETRAITE

Les actifs des régimes capitalisés sont détenus en fiducie et leur répartition est la suivante :

(en %)	31 mai 2018	31 mai 2017
Fonds communs d'actions	62,4	62,3
Fonds communs d'obligations	37,4	37,3
Encaisse et autres	0,2	0,4
	100,0	100,0

EXPOSITION AUX RISQUES ACTUARIELS

De par ses régimes à prestations définies, le Fonds est exposé à un certain nombre de risques, les plus importants étant décrits ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt des obligations à taux fixe, qui aura pour effet de réduire le taux d'actualisation utilisé, accroîtra la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Cette augmentation sera toutefois partiellement atténuée par une augmentation de la valeur des actifs des régimes.

Risque de longévité et de taux de croissance des salaires

Comme la majorité des obligations des régimes consistent à verser des prestations pendant la durée de vie du retraité, l'accroissement de l'espérance de vie fera augmenter les passifs des régimes. De la même façon, une augmentation du taux de croissance des salaires des participants aux régimes ferait augmenter les passifs des régimes.

RÉÉVALUATION DU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

(en milliers \$)	31 mai 2018	31 mai 2017
Gain (perte) actuariel découlant des avantages postérieurs à l'emploi	5 899	4 730
Impôts différés	(1 150)	(922)
	4 749	3 808

23. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Fonds sont les membres du conseil d'administration ainsi que les membres du comité de direction. Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants du Fonds :

(en milliers \$)	31 mai 2018	31 mai 2017
Salaires et avantages à court terme	2 869	2 686
Avantages postérieurs à l'emploi	1 671	1 537
Rémunération et jetons de présence aux administrateurs ¹	714	634
	5 254	4 857

1. Exclut la rémunération des administrateurs versée directement à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) d'un montant de 0,6 M\$ (31 mai 2017 : 0,6 M\$) qui est comprise dans le montant présenté à la section des Autres transactions de la présente note.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES FAISANT PARTIE DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des transactions avec ses parties liées, qui sont des entreprises qu'il contrôle ou sur lesquelles il a une influence notable. Plusieurs investissements en capital de développement sont considérés comme des parties liées compte tenu du niveau et de la nature de l'investissement. Le nombre de participations dans des filiales et des entreprises associées est présenté à la note 10. Le tableau suivant présente les montants des transactions réalisées avec l'ensemble des filiales et entreprises associées du Fonds au cours de l'exercice, ainsi que les soldes de fin au bilan.

(en milliers \$)	31 mai 2018			31 mai 2017		
	Filiales	Entreprises associées	Total	Filiales	Entreprises associées	Total
Transactions						
Intérêts	10 477	12 026	22 503	10 247	8 792	19 039
Dividendes et distributions	28 073	33 626	61 699	21 892	33 551	55 443
Loyers, honoraires et autres	3 504	2 501	6 005	3 238	1 463	4 701
Intérêts sur billets	24 015	1 025	25 040	19 312	1 012	20 324
Charges opérationnelles totales	6 594	2 405	8 999	5 880	2 895	8 775
Augmentations de billets	219 088	350	219 438	421 436	4 740	426 176
Remboursements de billets	234 426	2 640	237 066	253 649	775	254 424
Déboursés d'investissements en capital de développement	9 773	282 379	292 152	217 052	218 382	435 434
Encaissements d'investissements en capital de développement	2 003	45 979	47 982	68 850	52 071	120 921
Soldes						
Investissements en capital de développement au coût	1 774 151	1 354 486	3 128 637	1 811 363	1 087 269	2 898 632
Débiteurs	10 172	12 116	22 288	4 563	4 297	8 860
Créditeurs	66	222	288	258	91	349
Billets	611 408	25 625	637 033	602 732	26 890	629 622
Autre information						
Fonds engagés mais non déboursés	131 359	211 563	342 922	121 005	234 762	355 767

Le Fonds a confié à deux de ses entreprises associées un mandat de gestion de portefeuille pour des actifs totalisant 848,8 M\$ (31 mai 2017 : 764,9 M\$). De plus, au 31 mai 2017, des actifs d'un montant de 2 075,6 M\$ avaient été confiés en gestion, sur une base intérimaire, à l'une de ces entreprises.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

AUTRES TRANSACTIONS

Le Fonds, dont des administrateurs sont nommés par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), a convenu de verser 3,0 M\$ à cette dernière pour l'exercice terminé le 31 mai 2018 (31 mai 2017 : 2,8 M\$) en vertu d'une entente pour rémunérer les services rendus principalement dans le cadre de formation économique, de développement du marché de l'épargne, de présences aux instances du Fonds et de soutien et d'encadrement de certaines activités. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les parties.

Le Fonds a consenti des prêts sans intérêt de 15 M\$ d'une juste valeur de 10,8 M\$ (31 mai 2017 : 11,5 M\$) aux Fonds étudiant solidarité travail du Québec (FESTQ), des entités apparentées au Fonds, car celui-ci nomme certains administrateurs conjointement avec le gouvernement du Québec.

Le Fonds a consenti un prêt sans intérêt de 5 M\$ d'une juste valeur de 3,3 M\$ (31 mai 2017 : 3,4 M\$) à Fiducie Montréal inc., une entité apparentée au Fonds, car celui-ci nomme certains administrateurs de l'entité.

Ces prêts sont présentés au bilan sous Débiteurs.

24. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Le *Relevé des investissements en capital de développement, au coût*, audité, le *Relevé des autres investissements*, non audité, ainsi que le *Répertoire de la quote-part du Fonds dans les investissements effectués par les fonds spécialisés, au coût*, non audité, sont disponibles au siège social du Fonds, sur son site internet au *fondsftq.com* ou au *sedar.com*.